

Commune de :

TORREILLES

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification Simplifiée n°1

PLAN DE ZONAGE "VILLAGE"

Echelle : 1 / 2500

Historique
PLU approuvé le 26.08.2010
Modification Simplifiée n°1 approuvée le



Sources
Y:\Urbanisme_nao\URBANISME\POS_PLU communaux
& PROCEDURES EN COURS\TORREILLES M51
Torreilles_PLU_Torreilles_village_2019.mxd
Novembre 2019

1

Liste des éléments du patrimoine naturel à protéger

N°	Définition
1	Parc du Jumelage
2	Cordon rétro littoral
3	Platanes le long du ruisseau de Torréilles
4	Platanes au niveau du Moulin de Torréilles

Liste des éléments du patrimoine bâti à protéger

N°	Définition
1	Secteur du Village des Sables
2	Chapelle de Juhègues
3	Moulin de Torréilles
4	Les bunkers

Liste des Espaces Boisés Classés

N°	Définition	Surface
1	Pinède plantée et parc boisé de la Chapelle de Juhègues	1.18 ha
2	Rive gauche du Bourdigou	3.04 ha
3	Pinède à l'embouchure du Bourdigou	9.55 ha

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Destinataire	Surface		
			ha	a	ca
1	Extension de la médiathèque – (Section AH n° 74, 75, 76)	Commune	2	58	
3	Place du Canigou – Démolition de bâtiment (Section AI n°20, 21)	Commune			85
4	Place du Canigou – Démolition pour création d'une aire de stationnement (Section AI n°258, 259)	Commune	1	19	
5	Création d'une aire de stationnement – logements (Section AH n°35, 36)	Commune	6	79	
6	Aménagement du parc de la Chapelle de Juhègues (Section AA n°11, 12, 14, 15)	Commune	5	12	32
7	Aménagement public d'un parc paysager (Section AK n°12, 14pp)	Commune	1	36	42
8	Aménagement de la cave – sécurisation (section AK n°17)	Commune	59	95	
9	Aménagement paysager (Section AM n°108, 109, Section AP n°7)	Commune	17	47	

LA STATION

10	Aménagement d'une chemin de 8m de large vers la plage-Nord	Commune	77	59	
11	Elargissement d'un chemin existant au Sud de la station d'une largeur de 8m	Commune	1	4	11

AGLY

12	Travaux sur les digues de l'Agly	Conseil départemental	16	63	0
----	----------------------------------	-----------------------	----	----	---



0 0,25 0,5 Kilomètres

Légende

- Limite de zone
- Emplacement réservé au titre de l'article de L151-41 CU
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 CU
- Site archéologique repéré par le Service Régional de l'Archéologie
- Élément du patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L151-23 CU
- Élément du patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
- Les bunkers - Eléments du patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 CU
- Secteur de nuisance sonore classé par arrêté préfectoral (bande de 100m de part et d'autre)
- Secteur de nuisance sonore classé par arrêté préfectoral (bande de 30m de part et d'autre)

Légende spécifique à la Loi Littoral

- Espaces proches du rivage
- Bande littorale de cent mètres
- Espaces remarquables
- Coupures d'urbanisation

